

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 AVRIL 2025

L'an 2025, le 23 avril à 20:00, le Conseil Municipal de la Commune d'Avaray s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur MÉZILLE Jean-François, Maire, en session ordinaire.

Présents : M. MÉZILLE Jean-François, Maire, M. ALDEBERT Vincent, Mme LEGRAND Anne-Claire, M. FERNANDEZ Edgard, M. MÉRIEUX Dominique, Mme BAUCHER Soline, M. BLANCHER Denis, Mme LESIEUR Priscilla, M. PRIOU Stéphane, M. RONNAY Pascal, M. SAUVAGE Didier

Absents excusés ayant donné procuration : Mme BRIN Patricia donne pouvoir à MÉZILLE Jean-François

Absents excusés : M. BACHET Patrice, Mme BERTHOT Armelle

A été nommé secrétaire : Mme LESIEUR Priscilla



➤ **Approbation du procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide (indication des votes) :

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

- **d'approuver** le procès-verbal du Conseil Municipal du 27 mars 2025.

➤ **2025-15 - Aire de jeux : approbation du projet et du plan de financement**

Monsieur le Maire présente le projet de création d'une aire de jeux à proximité du Groupe Scolaire Stéphane Kerviel d'Avaray-Lestiou.

Le projet consiste donc à installer des jeux pour les enfants âgés de 1 à 12 ans : une structure multifonctions, un jeu à bascule sur ressort 5 places, un jeu sur ressort 1 place et 3 bancs.

L'implantation de la structure multifonctions nécessite, au préalable, une base en béton pour chaque plot.

Les 3 bancs seraient réalisés et installés par une association de réinsertion, il s'agit de Kairos. Cette association ne récupère pas la TVA initialement collectée sur la vente, le coût de ces bancs serait donc net de taxe.

Le coût prévisionnel est estimé, sur la base des devis, à :

Jeux	8 354,00 € HT, soit 10 024,80 € TTC
Installation des jeux	4 119,00 € HT, soit 4 982,80 € TTC
Bancs	<u>2 790,00 € net de taxe</u>
Pour un total de	15 263,00 € HT ; soit 17 797,60 € TTC

Ce projet peut bénéficier d'une subvention du Conseil Départemental au titre de la Dotation Départementale de Solidarité Rurale.

Le plan de financement prévisionnel de cette opération est le suivant :

DÉPENSES	MONTANT HT	FINANCEURS	MONTANT	TAUX
Aire de jeux	15 263,00 €	Conseil Départemental de Loir-et-Cher	10 000,00 €	65,52 %
		Commune d'Avaray	5 263,00 €	34,48 %
TOTAL HT	15 263,00 €	TOTAL HT	15 263,00 €	100%

Ayant entendu cet exposé, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide (indication des votes) :

Pour	Contre	Abstention
12	0	0

- **d'approuver** la réalisation du projet présenté estimé à 15 263,00 € HT ; soit 17 797,60 € TTC ;
- **d'approuver** le plan de financement exposé ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à solliciter une subvention au titre de la D.D.S.R. 2025 représentant 65,52 % des travaux soit 10 000,00 € HT pour le projet suivant : Aire de jeux ;
- **d'autoriser** Monsieur le Maire à signer tous documents inhérents à ce projet, dont notamment les devis.

Affaires en cours :

Le jeu brûlé est remboursé quasiment intégralement (franchise à charge uniquement de 280€). Pour l'aire de jeux de l'école, il pourrait être envisagé de mettre une haie, une subvention est possible et cela favorise la biodiversité.

Concernant l'engazonnement des allées du cimetière, c'est correct. On va pouvoir passer à la phase suivante sur certaines parties compatibles.

Le portail du cimetière a été réparé par l'entreprise de pompes funèbres à la suite de dégâts lors d'un enterrement il y a quelques mois.

Le monument des anciens combattants est en train de s'affaisser. Il faudrait se rapprocher des associations en question comme Le Souvenir Français pour obtenir des aides et avoir une estimation du coût.

Concernant le château d'Avaray, les travaux de réfection du mur situé rue de la Place ainsi qu'à l'angle de la Grande Rue sont toujours en attente de réalisation.

Le dimanche 4 mai 2025, triathlon passe par Avaray. Toutes les personnes qui sont concernées par le périmètre recevront un courrier d'information. Des barrières seront mises aux abords pour bloquer la route.

Le même jour, une randonnée pédestre organisée par une association de Tavers.

La balayeuse passera sur la commune d'Avaray le 29 avril. Des courriers d'information ont été distribués.

Concernant l'installation d'un food-truck (sujet évoqué dans les « affaires diverses » lors du Conseil Municipal du 27 mars dernier), ce dernier devrait démarrer le 1^{er} juin et sera présent tous les mercredis sur les bords de Loire puis en septembre dans le Bourg de la commune.

LESIEUR Priscilla :

Concernant les panneaux de signalisation des sentiers, il est demandé l'évolution de ce projet. Il est nécessaire de tous les identifier pour pouvoir les baptiser et de commencer par le secteur du Tertre. Il est proposé de voir avec l'école pour réaliser un jeu de balisage des sentiers pour l'année scolaire 2025-2026.

ALDEBERT Vincent :

Il est précisé que le panneau du Bar Gourmet est toujours présent sur les bords de Loire, il convient donc de prévoir avec le Conseil Départemental pour le retrait.

SAUVAGE Didier :

Il est demandé ce qu'il en est de la rampe pour l'accès en Mairie aux personnes à mobilité réduite : un devis a été demandé mais la rampe ne serait pas aux normes à cause de sa pente. De plus, il convient de prendre en compte le secteur ABF qui complique sa mise en place.

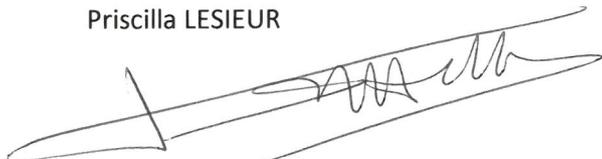
FERNANDEZ Edgard :

Il est précisé que les travaux situés rue André Spire devraient être terminés vers le 15 mai prochain. Concernant les travaux rue creuse, le déplacement des ouvrages par Orange pourrait à priori avoir lieu mi-mai.

Un lancement d'étude est en cours pour changer le transformateur impasse Clos d'Anjou. Il est demandé la possibilité de goudronner le chemin.

Considérant que l'ordre du jour est épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance à 21h45.

La secrétaire,
Priscilla LESIEUR



En Mairie le 28 avril 2025,
Le Maire,
Jean-François MEZILLE

